

Rôles et missions de la PCO

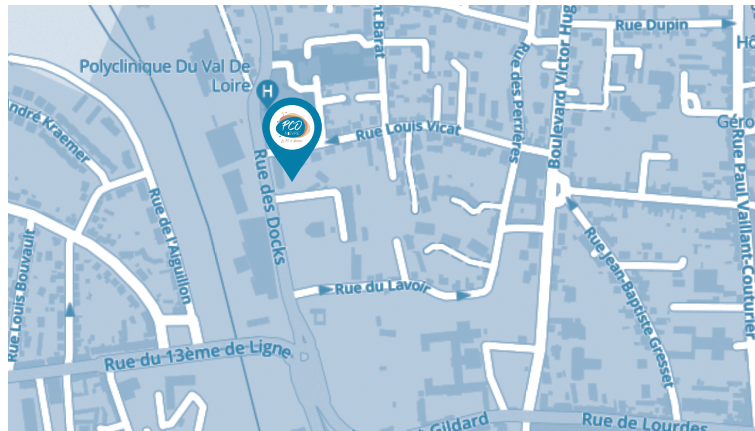
- Accompagnement de l'enfant et de sa famille dans le parcours diagnostic
- Information sur les Troubles du Neuro-Développement
- Appui au repérage pour les professionnels de 1^{ère} ligne
- Coordination du parcours de bilan et d'interventions précoces
- Contractualisation avec les professionnels libéraux
- Mobilisation du forfait précoce
- Orientation vers les professionnels de 2^e ligne
- Sollicitation des acteurs de 3^e ligne pour les situations complexes



Contracter la PCO Nièvre

8 rue des Docks 58000 NEVERS
pco.nievre@lefieldariane-nievre.fr
03 86 71 98 50
www.pconievre.fr

Lundi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 16h30
Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h
ou sur RDV



Inore Groupe Impression - Ne pas jeter sur la voie publique

Nos partenaires



Nièvre



TROUBLES DU
NEURO-DÉVELOPPEMENT

ENFANTS
DE MOINS
DE 7 ANS



REPÉRER ET GUIDER

Détecter les signes d'un développement inhabituel
Proposer un parcours diagnostic
et d'interventions coordonnés.

Les troubles du Neuro-Développement (TND)

Les troubles du neuro-développement (TND) apparaissent généralement dans la petite enfance. Ils se caractérisent par une perturbation du développement moteur, cognitif et/ou affectif de l'enfant entraînant un retentissement sur le fonctionnement adaptatif scolaire, social et familial.

Ils regroupent :

- les troubles du développement intellectuel et cognitif
- les troubles du développement moteur
- les troubles de la communication (comprenant les difficultés de parole et langage)
- les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA(H))
- les troubles spécifiques des apprentissages
- les troubles du spectre de l'autisme (TSA)



Vous êtes parents (ou substitut parental) :

Vous repérez des signes inhabituels de développement chez votre enfant de moins de 7 ans :

- 1 Prenez rdv avec un médecin de première ligne*
- 2 Le médecin remplit le formulaire dédié
- 3 Le médecin adresse le formulaire à la PCO

Vous êtes un professionnel de la petite enfance :

Orientez la famille vers le médecin de leur choix

Vous êtes un professionnel libéral et souhaitez conventionner avec la PCO :

Prenez contact à l'adresse suivante : pco.nievre@lefildariane-nievre.fr



La PCO coordonne un parcours de bilans et d'interventions précoces sur 12 mois



**FAMILLE
ENFANT**

**0€ à la
charge de
la famille**



***PREMIÈRE LIGNE**

- Médecin qui assure le suivi habituel de l'enfant (médecin généraliste ou pédiatre)
- Médecin PMI
- Médecin scolaire



DEUXIÈME LIGNE

- Professionnels formés aux TND exerçant en structures médico-sociales ou sanitaires, ou libéraux



TROISIÈME LIGNE

- Centres de Ressources spécialisés en TND (CRA, CRTLA, ...)